



**Tarifs applicables au 01/09/2018**

<b>PRESTATIONS PROPOSEES</b>	<b>HONORAIRES TTC</b>	
<b>VENTE</b> (mini 7 500 €)	<b>MODALITES</b> (% forfait, tranches)	<b>A LA CHARGE DE</b>
Appartement Maison ou villa > 80 000 €	Minimum 5 000 €	L'acquéreur ou vendeur
De 80 001 € à 100 000 €	8%	L'acquéreur ou vendeur
De 100 001 € à 140 000 €	7%	L'acquéreur ou vendeur
De 140 001 € à 200 000 €	6%	L'acquéreur ou vendeur
De 200 001 € à 400 000 €	5%	L'acquéreur ou vendeur
De 400 001 € et +	4 %	L'acquéreur ou vendeur
Local commercial (murs) Parts Sociales de SCI, terrain, fonds de commerce	7%	L'acquéreur ou vendeur
Garage ou place de parking	10% min de 3000 €	L'acquéreur ou vendeur
<b>LOCATION</b>	Locaux à usage d'habitation (vide ou meublé) soumis à la loi du 6 juillet 1989	
Honoraires de Location (recherche de locataire, bail état des lieux)	Part Bailleur	Part Locataire
Entremise et négociation	Studio / T1 / T2 = 50 € TTC T3 et + / maison = 100 €	
Visite, Constitution de dossier et Rédaction de bail	10 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable pour les zones tendues (communes dont la liste est annexée au décret n° 2013-392 du 10 mai 2013)  8 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable pour les zones non tendues	10 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable pour les zones tendues (communes dont la liste est annexée au décret n° 2013-392 du 10 mai 2013)  8 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable pour les zones non tendues
Rédaction de bail Mission unique	300 € TTC	
Etat des lieux Mission unique	6 € / m <sup>2</sup> de surface habitable	
	<b>MODALITES</b>	<b>A LA CHARGE DU</b>
Locaux professionnels Et/ou commerciaux	16 %	Bailleur / Locataire
Location saisonnières	25 %	Propriétaire
<b>GESTION</b>	7.20 % sur loyers et charges encaissées	Propriétaire